

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du vendredi, 15 septembre 2011 à Oberentfelden

1. Salutations et informations

Notre président, Urs Eichhorn, souhaite la bienvenue dans les trois langues nationales aux membres présents et ouvre l'assemblée générale 2011.

2. Appel

Membres votants :	80
2/3 majorité:	54
Majorité absolue:	41

3. Election des scrutateurs

Sont élus comme scrutateurs Heinz Aemmer et Giancarlo Favi.

4. Procès-verbal de l'AG 2010

Le procès-verbal a été mis/est en ligne. Aucun complément ou modification est souhaité.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

5. Ordre du jour

Aucune modification est souhaitée et par conséquent l'ordre du jour est accepté. .

6. Rapport du comité de direction

Le président donne des informations sur le rapport de mi-année, ainsi que sur la procédure concernant le rapport annuel. A la fin de l'année 2011, le rapport définitif sera établi et soumis pour votation à l'assemblée générale 2012.

7. Compte annuel

Heinz Aemmer donne des informations concernant les finances.

8. Rapport des vérificateurs

Max Kunz lit pour les vérificateurs Robert Krause et Beat Baumberger le rapport. Le rapport est accepté à l'unanimité.

9. Décharge du comité

L'assemblée générale accepte le bilan annuel ainsi que le rapport des réviseurs à l'unanimité et donne décharge au comité.

10. Votations

Le comité de direction se compose comme suit:

Aargau	Markus Schär	
ALMEZ	Anton Huber	actuaire
Bern+Oberwallis	Michael Rindlisbacher	
Nordwestschweiz	Urs Eichhorn	président
Ostschweiz	Rolf Cavelti	
Romandie	Markus Mosimann	
Solothurn	Heinz Aemmer	caissier
Tessin	Igor Kernen	
Zentralschweiz	Adrian Heer	
swissMEM	Arthur Glättli	

Le comité est élu à l'unanimité par l'assemblée générale.

Les réviseurs, Beat Baumberger et Robert Krause sont élus à l'unanimité par l'assemblée générale.

11. Programme annuel

Heinz Aemmer, focusMEM.ch Solothurn, présente en détail le congrès 2012 et le programme.

12. Budget et cotisation

Heinz Aemmer présente le budget.

13. Modifications des statuts

Il n'y a pas de modifications des statuts.

14. Prise de décision concernant des demandes

Le président présente la demande du comité:

Indemnisations

- Annuellement par membre du comité montant global de CHF 500.—, président CHF 1000.—
- Montant par séance CHF 150.—
- Frais max. pour services de l'extérieur CHF 3000.— / par année

Total des frais max. par année CHF 14'500.—

→ Frais par région CHF 1500.— / par année

- Après discussion, le président retire la demande.
- Le comité est chargé d'étudier à nouveau la demande. En outre, il est proposé que les régions convoquent avant le congrès/AG une assemblée des membres afin d'étudier les demandes correspondantes.
- Pendant la phase préparatoire une invitation, l'ordre du jour et les demandes doivent être adressés à chaque membre, minimum 30 jours à l'avance (adaptation statuts).

- La date de l'assemblée générale/congrès devrait être discutée – les régions devraient disposer d'assez de temps pour pouvoir convoquer une assemblée des membres.
- La région Tessin propose une cotisation pour membre selon le nombre de membres de chaque région.

15. Honneurs

Herbert Steiner est remercié chaleureusement pour son travail au sein du comité.


16. Divers

La parole n'est pas demandée.

Le président remercie pour le déroulement rapide de l'AG et souhaite à tout le monde un bon congrès.

Emmen, 16.09.11

Pour le procès-verbal



Adrian Herr